

**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

07/09/2015

DATE D'AFFICHAGE

07/09/2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille quinze

Le 16 Septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)

Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –

BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –

PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.

Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°27/15
Remboursement frais
visite médicale.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que Monsieur Serge SENNERET, adjoint technique à,
pour faire valider sont permis poids lourd, dû passer une visite médicale.

Considérant le montant de cette visite soit 33 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE le remboursement par la commune de la somme de
33 € à Monsieur Serge SENNERET.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 article
6188.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 07/09/2015 L'an deux mille quinze
Le 16 Septembre 2015 à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE 07/09/2015 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **CONSEILLERS** **En exercice : 23**
Présents : 19
Votants : 23
Etaient Présents : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.

Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°28/15
Location logement
4 place des Anciens Com-
battants à Angélique FAYOL.

Monsieur le Maire indique que Mme FAYOL Angélique souhaite
louer le logement disponible 4 place des Anciens Combattants à compter
du 1er Août 2015.

Le montant du loyer est fixé à 568,68 € et révisé chaque année au
1^{er} juillet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE la location du logement situé 4 place des Anciens
Combattants à Mme Angélique FAYOL,

FIXE le montant mensuel du loyer à 568,68 €,

AUTORISE son Maire à signer le contrat de location.

Transmis le ././15
Reçu le ././15 en S/Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le ././15

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Le Maire,

Patrick MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille quinze
07/09/2015 Le 16 Septembre 2015 à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
07/09/2015 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Etai****ent Présents** : Mr MONTAGNER –
CONSEILLERS Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
En exercice : 23 Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
Présents : 19 BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
Votants : 23 PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.

Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°29/15
Adhésion des 3
Communautés d'Agglo-
mération de Montluçon -
Moulins – Vichy.

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune au SDE03,
syndicats départemental mixte à la carte regroupant 317 communes de
l'Allier et 14 communautés de communes.

Une nouvelle compétence optionnelle a été ajoutée aux statuts du
syndicat par arrêté préfectoral du 23 décembre 2014 :

« Organisation d'un service de bornes de recharges pour véhicules
électriques et hybrides ».

Dans le cadre du maillage du département en bornes des recharges,
le SDE03 a travaillé sur le schéma d'implantation de ces installations en
coordination notamment avec les 3 Communautés d'Agglomération.

Il apparaît que l'adhésion des communautés d'agglomération soit
maintenant **nécessaire** pour l'installation sur le terrain de ces
infrastructures de recharges.

C'est ainsi que par délibération de leur Conseil Communautaire,
respectivement du 11 décembre 2014, 14 avril 2015 et 15 juin 2015, les
trois communautés d'agglomération de l'Allier, de VICHY,
MONTUCON et MOULINS, **ont demandé leur adhésion au SDE03.**

Par délibération du comité syndical du 29 juin 2015, le SDE03 a
approuvé l'adhésion des communautés d'agglomération.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales
(articles L 5211-18, L 5211-5), il appartient maintenant aux conseils
municipaux et conseils communautaires des communes et communautés
de communes adhérentes au syndicat de se prononcer sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

AUTORISE l'adhésion des 3 communautés d'agglomération de
MONTLUCON, MOULINS et VICHY au SDE03.



Pour extrait conforme.
Le Maire,

Envoyé en préfecture le 05/10/2015

Reçu en préfecture le 05/10/2015

Affiché le

SLO

ID : 003-210300018-20150916-2015DCM302015-DE

**MAIRIE
D'ABREST**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille quinze
07/09/2015 Le 16 Septembre 2015 à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
07/09/2015 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS **Etaient Présents** : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
En exercice : 23 Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
Présents : 19 BOURGOUNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
Votants : 23 PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON-
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.
Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°30/15
Modification des horaires
de travail d'une employée
communale.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que pour la bonne marche des services de la
collectivité il convient d'augmenter les horaires de travail d'une
employée communale de 23 heures à 25 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

DÉCIDE à compter du 1^{er} Octobre 2015, de fixer les horaires de
travail de Mme DE AMORIN à 25 heures hebdomadaires.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont
inscrits à l'article 6411 du budget en cours.

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Transmis le 07/10/15
Reçu le 07/10/15 en Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 07/10/15



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE' at the top, '03-00' in the center, and 'ABREST' at the bottom, flanked by two stars.

**MAIRIE
D'ABREST**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille quinze
07/09/2015 Le 16 Septembre 2015 à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
07/09/2015 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE
CONSEILLERS **Etaient Présents** : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON–
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD– Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.
Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°31/15
Demande de subvention
au titre de la réserve
parlementaire.

Monsieur le Maire rappelle que lors du vote du budget primitif
2015, il avait été inscrit une somme de 20 358 € pour l'achat d'un
panneau d'informations communales.

Il souligne qu'une subvention au titre de la réserve parlementaire
des sénateurs de l'Allier peut-être obtenue.

Il invite l'Assemblée à se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE l'acquisition d'un panneau d'informations
communales pour un montant de 20 358€ HT.

SOLLICITE une subvention au titre de la réserve parlementaire de
Mr MALHURET sénateur de l'Allier.

S'ENGAGE à inscrire cette dépense dès que la subvention lui sera
notifiée.

FIXE ainsi qui suit le plan de financement de l'opération :

- Dépense : 20.358 € HT
- Fonds propres de la Commune : 20.358 € HT

Pour extrait conforme.
Le Maire,



**MAIRIE
D'ABREST**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille quinze
07/09/2015 Le 16 Septembre 2015 à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
07/09/2015 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Étaient Présents : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.
Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n° 32/15
Convention prévoyance
CDG03-MNT.

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT sa délibération en date du 9 avril 2013 décidant
d'adhérer à la convention proposée par le CDG 03 et la MNT (mutuelle
nationale territoriale) et concernant le contrat collectif de **prévoyance**.

VU l'avenant n°1 au contrat ayant pour objet la baisse du taux de
cotisation à 2.24 % des traitements et modifiant également les conditions
d'adhésion à la garantie maintien de salaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

APPROUVE l'avenant proposé

AUTORISE son maire à le signer

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Transmis le .../15
Reçu le .../15 en S/Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le .../15



**MAIRIE
D'ABREST**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille quinze
07/09/2015 Le 16 Septembre 2015 à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
07/09/2015 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE
CONSEILLERS **Étaient Présents** : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.
Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°33/15
Avenant contrat
Logiciel Microbib.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération en date du 1^{er} septembre 2010,

CONSIDERANT l'avenant au contrat de maintenance de la société
Microbib sis EPARGNE pour la période 2015-2016,

CONSIDERANT le montant de la maintenance s'élevant à la
somme de 331€ H.T.,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le contrat à signer avec la Société MICROBIB,

AUTORISE son Maire à le signer,

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget 2014, article 6156.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille quinze
07/09/2015 Le 16 Septembre 2015 à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
07/09/2015 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE
CONSEILLERS **Étaient Présents** : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.
Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°34/15
Motion de soutien à
l'action de l'AMF.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30 % des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4 % en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune d'ABREST rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

Envoyé en préfecture le 02/10/2015

Reçu en préfecture le 02/10/2015

Affiché le

520

ID : 003-210300018-20150916-2015DCM342015-DE

- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune d'ABREST estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune d'ABREST soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures)
- La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- La mise en place d'un véritable fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

Pour extrait conforme.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE' at the top, '03200' at the bottom, and 'ABREST' at the very bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a figure holding a staff and a cross, with a star above it.

Transmis le . / /15
Reçu le . / /15 en S/Prefecture de VICHY
Publié ou notifié le . / /15



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

07/09/2015

DATE D'AFFICHAGE

07/09/2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille quinze

Le 16 Septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)

Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –

BOURGOUGNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –

PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –

M. MEYSSAT (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUGNON – Mme CHABRIER à

M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à

M. GUILLOUD.

Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°35/15

Admission en non-valeur

de titres de recette des

années 2010-2011

pour un montant de

602.20 €.

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 13 Mai 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, pour 23 ;

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- n°1784500533 de l'exercice 2010 pour un montant de 82.40 €
- n°1784500533 de l'exercice 2011 pour un montant de 519.80 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 602.2 €.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le //15
Reçu le //15 en S/Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le //15



**MAIRIE
D'ABREST**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 07/09/2015 L'an deux mille quinze
Le 16 Septembre 2015 à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE 07/09/2015 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE
CONSEILLERS **En exercice** : 23
Présents : 19
Votants : 23
Étaient Présents : Mr MONTAGNER –
Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)
Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –
BOURGOUNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –
PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).
Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUNON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.

Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux

Objet : dcm n°37/15
Projet d'installation
d'une aire d'accueil
des gens du voyage.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un projet d'installation
de gens du voyage par Vichy Val d'Allier est programmé au lieu-dit
« Coupe-Gorge » sur la Commune de Saint-Yorre.

Il rappelle que le délaissé lieu-dit « Coupe-Gorge » est limitrophe
à la Commune d'Abrest.

Il invite le Conseil Municipal à se prononcer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT le projet présenté par Vichy Val d'Allier tendant
à installer une aire d'accueil des gens du voyage sur la Commune de
Saint-Yorre lieu-dit « Coupe-Gorge ».

CONSIDÉRANT que ce projet présente un risque
environnemental car :

- Il se situe à proximité immédiate du ruisseau du « Coupe-
Gorge », ruisseau qui rejoint la rivière Allier, moins de 100 mètres en
aval.

- Il se situe à moins de 100 mètres de la zone Natura 2000 du Val
d'Allier Sud

- Il se situe à moins de 100 mètres de la Zone Naturelle d'Intérêt
Écologique, Faunistique et Floristique de type I nommée « Val
d'Allier entre Vichy et Mariol »

CONSIDÉRANT que le Schéma Directeur d'Aménagement et de
Gestion des Eaux 2016-2021 (SDAGE 2016-2021) demande qu'un bon
état écologique soit obtenu à l'horizon 2021 sur la rivière Allier, de
l'Auzon jusqu'à Vichy ;

CONSIDÉRANT que le projet peut avoir un impact direct sur les
objectifs du SDAGE 2016-2021 compte tenu de sa proximité avec la
rivière Allier et son affluent le ruisseau de Coupe-Gorge ;

Envoyé en préfecture le 06/10/2015

Reçu en préfecture le 06/10/2015

Affiché le

SLD

ID : 003-210300015-20150916-2015DCM372015-DE

CONSIDÉRANT que la vallée du « Coupe-Gorge » constitue l'un des deux seuls corridors écologiques permettant de relier les ZNIEFF de type 1 nommées « Val d'Allier entre Vichy et Mariol » et « Vallée du Sichon à l'Ardoisière » ;

CONSIDÉRANT que ce corridor écologique est clairement identifié dans le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier ;

CONSIDÉRANT que ce projet porte atteinte à ce corridor écologique ;

CONSIDÉRANT que le SCOT impose, préalablement à l'aménagement de ce secteur, d'avoir réalisé un diagnostic écologique précis et d'être en mesure de démontrer l'impact minimaliste de cet aménagement sur la fonctionnalité de cet espace ;

CONSIDÉRANT qu'aucune de ces obligations n'a, pour l'heure, été respectée ;

CONSIDÉRANT que cette installation est située près de nombreuses habitations d'Abrestois, rue des Vignes, ayant une vue directe sur cette dernière et causera un préjudice évident à ces personnes ;

CONSIDÉRANT que le SCOT préconise que les entrées de villes fassent l'objet d'une attention particulière et d'un traitement paysagé approprié ;

CONSIDÉRANT que ce secteur constitue l'entrée Sud de la commune d'Abrest et que cette installation va donc à l'encontre des préconisations du SCOT relatives au traitement des entrées de villes ;

CONSIDÉRANT que l'accès de cette aire se trouve sur une route départementale très fréquentée (12000 véhicules / jour) générant de fait des risques supplémentaires d'accident ;

A l'unanimité,

- émet un avis défavorable à la création de cette aire d'accueil dans le délaissé du Coupe-Gorge sur la Commune de Saint-Yorre,
- s'oppose fermement à tout accès direct de ce projet sur la commune d'Abrest,
- refuse également toute création d'emplacements supplémentaires sur le territoire communal d'Abrest.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le / /15
Reçu le / /15 en " Prefecture de VICHY
Publié ou notifié le / /15



Le Maire,
Patrick MONTAGNER



**MAIRIE
D'ABREST**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
07/09/2015

DATE D'AFFICHAGE
07/09/2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille quinze

Le 16 Septembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Étaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)

Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –

BOURGOUNON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –

PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA (conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON – M. MEYSSAT (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUNON – Mme CHABRIER à M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à M. GUILLOUD.

Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°37/15bis
Travaux lotissement
« Les Rivaux » 2ème
tranche . Approbation
plans de financement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de la réalisation de la deuxième tranche du lotissement « Les Rivaux », le SDE 03 doit Procéder à la réalisation de travaux pour :

- L'éclairage public
- L'alimentation électrique à l'intérieur du lotissement (réseau basse tension + coffrets de raccordement).

Monsieur le Maire propose d'approuver les plans de financement respectifs de ces travaux :

➤ **Eclairage public**

Montant des travaux : 19.920 €

Participation SDE : 4.980 €

Contribution communale : 14.940 €

➤ **Alimentation basse tension**

Montant des travaux : 30.080 €

Participation SDE : 18.880 €

Contribution communale : 11.200 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité ;

APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.
Le Maire,



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

07/09/2015

DATE D'AFFICHAGE

07/09/2015

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille quinze

Le 16 **Septembre** 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : Mr MONTAGNER –

Mrs LOPEZ – GUILLOUD – Mme GIRAUD (adjoints)

Mrs CHAMBON – ANGLADE – TISON – BOCH – MINARD –

BOURGOUNGON – BARDET – VOISSIERE - SOLET – BASMADJIAN –

PEREZ - Mmes DIETRICH – GARNAUD/LIPOWIEZ - GARRY – QUESADA
(conseillers municipaux).

Absents Excusés : Mmes CHABRIER – LAMARRE (adjointes) - BULIDON –
M. MEYSSAT (conseillers municipaux).

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations: Mme BULIDON à M. BOURGOUNGON – Mme CHABRIER à
M. MONTAGNER – M. MEYSSAT à Mme GIRAUD – Mme LAMARRE à
M. GUILLOUD.

Convocation envoyée le 07/09/2015 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°38/15

Photocopieur : renouvel-
lement du contrat de
location.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT l'échéance du contrat de location du
photocopieur,

CONSIDERANT la consultation mise en œuvre,

Monsieur le Maire propose de retenir la Société VICHY BUREAU
pour une formule de location sur 5 ans aux conditions suivantes :

- Loyer trimestriel de 313 € H.T.
- Forfait de 6,50 € H.T. les 1000 copies noir et blanc
- Forfait de 65 € H.T. les 1000 copies couleurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- APPROUVE les propositions de Monsieur le Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Le Maire,

Patrick MONTAGNER

